

Container

GRUPE

11

FONGICIDE

STAMINA^{MD} CORN
Fongicide pour Traitement des Semences

CONCENTRÉ SUSPENSION

Pour le traitement des semences de maïs (tous les types)

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Pyraclostrobine 200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, chacun à 0,005 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, chacun à 0,0088 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,024%, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0.019%, 2- méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,0088% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,024 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,0088 %, 2- méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,0092 %, 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,024 % et 5-chloro-2- méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,0011 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,0400 %, 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,0004 %, 2 bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,0240 % et 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,0011 %, comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

NO. D'HOMOLOGATION 31381

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION POISON
IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,1 L à 1 000 L

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

STAMINA est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ou l'approvisionnement en eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
3. Nocif si avalé. Ne pas ingérer.
4. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
5. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
6. Lors du mélange, chargement, calibration, application, ensachage/empilement, nettoyage/réparation de l'équipement de traitement et lors de la manipulation des semences traitées, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques fabriqués avec toute matière imperméable à l'eau (tels que le nitrile, butyle, le néoprène et/ou avec une doublure protectrice) des chaussures et des bas. Lors de l'ensemencement des grains traités, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques fabriqués avec toute matière imperméable à l'eau (tels que le nitrile, butyle, néoprène et/ou avec une doublure protectrice) des chaussures et des bas.
7. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
8. Nettoyer soigneusement l'équipement après l'usage.
9. Lors du semis de grains de maïs, un semoir à cabine fermée est requis en tout temps. Tous les travailleurs à l'extérieur de la cabine fermée doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques fabriqués avec toute matière imperméable à l'eau (tels que le nitrile, butyle, néoprène et/ou avec une doublure protectrice) des chaussures et des bas et un respirateur avec une cartouche NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour retirer les vapeurs organiques avec un pré-filtre approuvé pour les pesticides OU une cartouche filtrante NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour les pesticides.
10. Pour usage seulement dans les installations commerciales pour le traitement de semences avec des équipements de transfert fermés pour le mélange, chargement, calibration et matériel de traitement fermé. L'utilisation de système de transfert ouvert est permise uniquement lorsque le traitement est effectué à la ferme.

PREMIER SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. Entreposer ce produit loin des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables-A Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Last Approved Label under Sub. No. 2021-1949 (2021-06-18)
Add alternate biocide preservative statement

Booklet

GRUPE

11

FONGICIDE

STAMINA^{MD} CORN
Fongicide pour Traitement des Semences

CONCENTRÉ SUSPENSION

Pour le traitement des semences de maïs (tous les types)

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Pyraclostrobine 200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, chacun à 0,005 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, chacun à 0,0088 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,024%, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0.019%, 2- méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,0088% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,024 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,0088 %, 2- méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,0092 %, 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,024 % et 5-chloro-2- méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,0011 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,0400 %, 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,0004 %, 2 bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,0240 % et 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à 0,0011 %, comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

NO. D'HOMOLOGATION 31381

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION POISON
IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,1 L à 1 000 L

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

STAMINA est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

STAMINA^{MD} CORN est un fongicide à large spectre qui procure une protection préventive pour les semences et les semis contre les pathogènes transmis par la semence et le sol incluant *Rhizoctonia* chez le maïs. Effectuer toutes les applications conformément au mode d'emploi retrouvé sur cette étiquette. Utiliser les doses plus élevées de **STAMINA CORN** lorsque la pression de maladie est prévue pour être élevée.

INSTRUCTIONS D'APPLICATION

STAMINA CORN peut être employé dans les installations de traitement commerciales.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ou l'approvisionnement en eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
3. Nocif si avalé. Ne pas ingérer.
4. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
5. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
6. Lors du mélange, chargement, calibration, application, ensachage/empilement, nettoyage/réparation de l'équipement de traitement et lors de la manipulation des semences traitées, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques fabriqués avec toute matière imperméable à l'eau (tels que le nitrile, butyle, le néoprène et/ou avec une doublure protectrice) des chaussures et des bas. Lors de l'ensemencement des grains traités, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques fabriqués avec toute matière imperméable à l'eau (tels que le nitrile, butyle, néoprène et/ou avec une doublure protectrice) des chaussures et des bas.
7. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
8. Nettoyer soigneusement l'équipement après l'usage.
9. Lors du semis de grains de maïs, un semoir à cabine fermée est requis en tout temps. Tous les travailleurs à l'extérieur de la cabine fermée doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques fabriqués avec toute matière imperméable à l'eau (tels que le nitrile, butyle, néoprène et/ou avec une doublure protectrice) des chaussures et des bas et un respirateur avec une cartouche NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour retirer les vapeurs organiques avec un pré-filtre approuvé pour les pesticides OU une cartouche filtrante NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour les pesticides.

10. Pour usage seulement dans les installations commerciales pour le traitement de semences avec des équipements de transfert fermés pour le mélange, chargement, calibration et matériel de traitement fermé. L'utilisation de système de transfert ouvert est permise uniquement lorsque le traitement est effectué à la ferme.

PREMIER SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. Entreposer ce produit loin des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables-A Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Appliquer **STAMINA CORN** comme un mélange à base d'eau en utilisant un équipement d'application standard de traitement de semences sous forme de bouillie ou de brume de pulvérisation. Le volume d'eau précis à ajouter dans le mélange ou la dose de la bouillie (mL/100 kg de semence) pour un recouvrement optimal est difficile à prédire puisque les conditions météorologiques, chaude ou froide, le type et la surface des semences ainsi que l'équipement utilisé ont tous un lien avec le recouvrement. Consulter un spécialiste de traitement de semences concernant les doses recommandées pour la bouillie de la culture de semences à traiter avec **STAMINA CORN**. La quantité requise de **STAMINA CORN** devrait alors être diluée avec le volume recommandé d'eau qui fournira un recouvrement uniforme et complet de la surface de la semence. Une application uniforme sur la semence et un recouvrement complet de celle-ci sont nécessaires pour la sécurité de la semence et une protection supérieure contre les maladies. La semence devrait être saine et bien nettoyée avant le traitement. L'acheteur de **STAMINA CORN** est responsable de s'assurer que toutes les semences traitées avec ce produit soient teintées adéquatement avec une couleur appropriée pour prévenir un usage accidentel comme aliment pour les humains ou nourriture pour les animaux.

MAÏS

Culture	Maladie ciblée	Dose d'emploi du produit en mL/100 kg semence (kg m.a./100 kg semence)
Maïs (de grande culture, à éclater, sucré, maïs pour la production de semences)	Contrôle de la pourriture de la semence causée par <i>Rhizoctonia solani</i>	25 à 50 (0,005 à 0,01) Utiliser les doses plus élevées lorsque la pression de maladie est prévue pour être élevée.
Pour un contrôle de maladies supplémentaires dans le maïs, STAMINA CORN peut être mélangé avec les produits suivants: <ul style="list-style-type: none">• Fongicide Apron XL SL• Allegiance FL• Traitement de semences incolore Maxim 480 FS		

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

- Ne pas utiliser de semences traitées pour l'alimentation humaine et animale ou pour l'extraction d'huile.
- Ne pas entreposer **STAMINA CORN** près de la nourriture de consommation humaine ou animale.
- Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation ou l'approvisionnement en eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Toute semence traitée avec ce produit doit être complètement tachée et arborer une couleur évidente ou être enduite d'un matériau qui la rende bien visible. **STAMINA CORN** est vendu uniquement aux personnes capables de se conformer à ces exigences. Les règles relatives à la coloration des semences traitées, imposées par la *Loi sur les semences*, doivent être suivies à la lettre lors de l'utilisation de ce produit.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES

LES SEMENCES TRAITÉES DOIVENT ÊTRE ÉTIQUETÉES COMME SUIT :

“Cette semence a été traitée avec **STAMINA CORN** qui contient du pyraclostrobine. NE PAS l'utiliser pour l'alimentation humaine et animale ou pour l'extraction d'huile.”

Nettoyer très soigneusement les vis sans fin qui ont manipulé des semences traitées, avant de les utiliser pour manipuler des semences commerciales ou des grains fourragers.

Les surplus de semences traitées ne doivent pas être entreposés là où il y a risque de mélange avec des semences non traitées.

Entreposer les semences traitées dans un endroit frais et sec.

Lors de l'ensemencement des grains traités, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques fabriqués avec toute matière imperméable à l'eau (tels que le nitrile, butyle, néoprène et/ou avec une doublure protectrice) des chaussures et des bas.

Lors du semis de grains de maïs, un semoir à cabine fermée est requis en tout temps. Tous les travailleurs à l'extérieur de la cabine fermée doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques fabriqués avec toute matière imperméable à l'eau (tels que le nitrile, butyle, néoprène et/ou avec une doublure protectrice) des chaussures et des bas et un respirateur avec une cartouche NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour retirer les vapeurs organiques avec un pré-filtre approuvé pour les pesticides OU une cartouche filtrante NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour les pesticides.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Mode d'action

La pyraclostrobine, la matière active du **STAMINA CORN**, fait partie du groupe des inhibiteurs de la respiration, classés par FRAC comme des Inhibiteurs de la Quinone Extérieure (IQe) ou ayant le site cible des fongicides du groupe 11. En raison des petites quantités de **STAMINA CORN** appliquées sur la semence qui sont transférées aux parties supérieures de la plante, le potentiel de développement de résistance est faible.

Gestion de la résistance

Le **STAMINA CORN** contient de la pyraclostrobine, un fongicide du groupe 11 qui est efficace contre les pathogènes résistants aux fongicides ayant des modes d'action différents de ceux des fongicides IQe (site cible du groupe 11), comme par exemple les dicarboximides, les inhibiteurs de stérol, les benzimidazoles ou les phénylamides. Des souches de champignons ayant une résistance acquise aux fongicides du groupe 11, tels que pyraclostrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine et krésoxim-méthyle, peuvent éventuellement dominer la population de champignons si les fongicides du groupe 11 sont utilisés majoritairement et de façon répétée dans le même champ pendant plusieurs années comme principale méthode de suppression des espèces de pathogènes ciblés. Ceci peut occasionner une réduction de la suppression des maladies par le **STAMINA CORN** ou autres fongicides du groupe 11.

Les recommandations suivantes peuvent être retenues pour retarder le développement de la résistance au fongicide :

1. **Applications** : Respecter soigneusement le mode d'emploi sur l'étiquette concernant l'utilisation répétée du **STAMINA CORN** ou autre site d'action cible des fongicides du groupe 11 ayant un site d'action semblable pour les mêmes pathogènes. Pour maintenir la performance du **STAMINA CORN** au champ, ne pas dépasser le nombre total d'applications consécutives du **STAMINA CORN** ainsi que le total d'applications par saison tel que mentionné dans le tableau des Restrictions et limitations suivant.
2. **Lutte intégrée** : Le **STAMINA CORN** devrait faire partie d'un programme global de gestion des maladies et des insectes. Les pratiques culturales reconnues pour diminuer le développement des maladies devraient être respectées. Consulter votre expert local, un conseiller accrédité des cultures et/ou BASF pour des stratégies de lutte intégrée supplémentaires recommandées pour votre région. Le **STAMINA CORN** peut être employé dans le cadre des programmes de réseau d'avertissement agricole (prévision de maladie) qui recommandent une période d'application basée sur des facteurs environnementaux favorables au développement de la maladie.
3. **Surveillance** : Surveiller de près l'efficacité de tous les fongicides utilisés dans le programme de gestion des maladies contre le pathogène ciblé et prendre note des autres facteurs qui peuvent influencer la performance du fongicide et/ou le développement de la maladie.
4. **Faire un rapport** : Si un fongicide du groupe 11 au site cible, tel que le **STAMINA CORN**, semble être moins ou ne plus être efficace contre un pathogène qui a été supprimé ou réprimé auparavant, communiquer avec un représentant de BASF au numéro 1-877-371-2273 ou à www.agsolutions.ca, un expert local ou un conseiller reconnu sur les cultures afin de vous aider à déterminer la cause de l'efficacité réduite.